



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

14

Conseillers absents :

5

Dont 5 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-trois**, le cinq du mois d'avril,

S'est réuni à 19 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHLEN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHLEN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René - PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie -

Absents excusés avec pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm – donne pouvoir à Charles WEHLEN -
SPERISSEN Alain cm – donne pouvoir à Cyrille AST -
DUMOULIN Thierry cm – donne pouvoir à Marie-Christine LOCATELLI -
HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Marilyne HORNY –
MULLER Gaëtan cm – donne pouvoir à Emilie GSTALDER -

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2023-18 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Forêt

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes :

Recettes d'exploitation	134 264.33.- €
Dépenses d'exploitation	126 169.10.- €
Excédent brut de l'exercice	8 095.23.- €
Excédent antérieur reporté	67 682.04.- €
Excédent net à affecter	75 777.27.- €
Report à nouveau excédentaire (002)	75 777.27.-€
Excédent à reporter en investissement	167.- €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Forêt comme proposé.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHLEN